

## PROGRAMME FRANCE – ITALIE ALCOTRA 2014 – 2020

### Fond Européen de Développement Régional – Coopération Territoriale Européenne

#### INTRODUCTION

Le programme de coopération territoriale européenne (CTE) France – Italie ALCOTRA couvre la totalité de la frontière alpine entre ces deux pays, et concerne cinq Régions, cinq Départements français et trois Provinces italiennes. Le Programme est financé par les fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI), qui sont les instruments de mise en œuvre de la politique régionale communautaire destinée à financer des programmes pluriannuels de développement régional institués entre la Commission européenne (CE), les Etats membres (SM) et les Régions.

ALCOTRA 2014 – 2020 représente la cinquième génération de programmation. Au cours des périodes précédentes, ALCOTRA a financé 600 projets pour un total d'environ 550 millions d'euros. A la différence des précédentes programmations, ALCOTRA 2014 – 2020 constituera un lien plus fort et plus solide avec les stratégies de développement territorial européennes, basés notamment sur la Stratégie Europe 2020 pour la Croissance et l'Occupation. Le texte qui suit illustre le parcours du partenariat ALCOTRA dans l'élaboration du Programme de Coopération 2014 – 2020 (PC 2014 – 2020). Le cadre logique, les objectifs et le calendrier ALCOTRA 2014 – 2020 seront également brièvement présentés afin d'en expliquer les finalités et les instruments dans le cadre de la législation et de la stratégie de référence de l'Union européenne, des Etats membres et des Régions.

#### LE CONTEXTE EUROPEEN

##### Stratégie Europe 2020

En mars 2010, la Commission européenne a élaboré une stratégie de croissance, nommée [Stratégie Europe 2020](#), pour les dix prochaines années, visant à orienter les politiques communautaires et à les articuler autour de trois piliers : une croissance intelligente, une croissance durable, une croissance inclusive. Cette stratégie agit sur cinq thématiques principales que sont l'emploi, l'innovation, l'éducation, la réduction de la pauvreté, mais aussi l'environnement et le climat.

Pour réaliser ces objectifs, Europe 2020 se base sur différents instruments financiers parmi lesquels les Fonds Structurels et d'Investissement Européens (Fonds ESI).

##### La politique de cohésion et les Fonds Européens Structurels et d'Investissement

Entre novembre et décembre 2013, suite à une longue période de négociation entre la CE, le Parlement européen et le Conseil européen appelée « trilogue », l'Union européenne s'est dotée d'un nouveau [cadre financier pluriannuel](#) (MFF 2014 – 2020) et d'un nouveau [paquet législatif pour la politique de cohésion](#). Les fonds ESI qui sont constitués du Fonds de Cohésion (FC), du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), du Fonds Social Européen (FSE), du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) et du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

En tout, pour la période 2014 – 2020, la politique de cohésion pourra compter sur près de 352 milliards d’euros d’investissements européens pour soutenir la croissance intelligente, durable et inclusive. Le FEDER, auquel l’objectif de CTE est attaché, se chiffre à 15.5 milliards d’euros<sup>1</sup>.

Les objectifs thématiques (OT) sur lesquels se concentrent les règlements de la Politique de Cohésion 2014 – 2020 sont les suivants:

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l’innovation ;
2. Améliorer l’accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité ;
3. Améliorer la compétitivité des PME ;
4. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l’ensemble des secteurs ;
5. Favoriser l’adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques ;
6. Préserver et protéger l’environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources ;
7. Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures essentielles de réseau ;
8. Promouvoir l’emploi durable et de haute qualité et soutenir la mobilité de la main d’œuvre ;
9. Promouvoir l’inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination ;
10. Investir dans l’éducation, la formation et la formation professionnelle pour l’acquisition de compétences et l’apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d’éducation et de formation ;
11. Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et promouvoir une administration efficiente.

#### **La Coopération Territoriale Européenne (CTE)**

Comme le rappelle la CE, « [l]a coopération territoriale européenne joue un rôle central dans la construction d’un espace européen commun. C’est également un des piliers de l’intégration européenne, à laquelle elle participe de multiples façons: en veillant à ce que les frontières ne deviennent pas des obstacles, en œuvrant au rapprochement des Européens, en contribuant à résoudre les problèmes communs à toute l’UE, en aidant au partage des idées et des bonnes pratiques et en encourageant l’action stratégique pour atteindre les objectifs partagés. »

Pour atteindre ces objectifs aussi importants qu’ambitieux, la dotation financière attribuée à l’objectif CTE de la Politique de Cohésion 2014 – 2020 s’élève à 8.9 milliards d’euros répartis comme suit :

- 6.6 milliards pour la coopération transfrontalière
- 1.8 milliards pour la coopération transnationale
- 500 million pour la coopération interrégionale

Le détail technique et financier de l’objectif est contenu dans le [règlement UE 1299/2013](#).

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, se référer à la page web <https://cohesiondata.ec.europa.eu/> en anglais uniquement



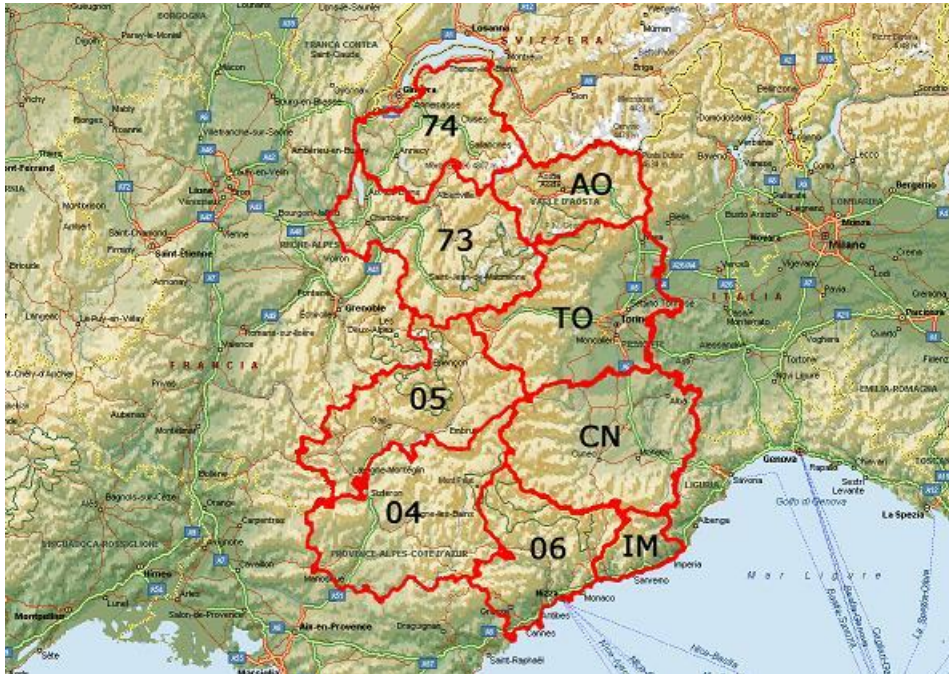
### **Les Accords de Partenariat**

Le processus de programmation 2014 – 2020 est intégré aux Accords de Partenariat. Ces documents définissent les stratégies des autorités nationales pour utiliser les financements permis par les fonds ESI. Ils énoncent les objectifs stratégiques et les priorités d'investissement pour chaque pays, faisant également le lien avec les objectifs généraux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

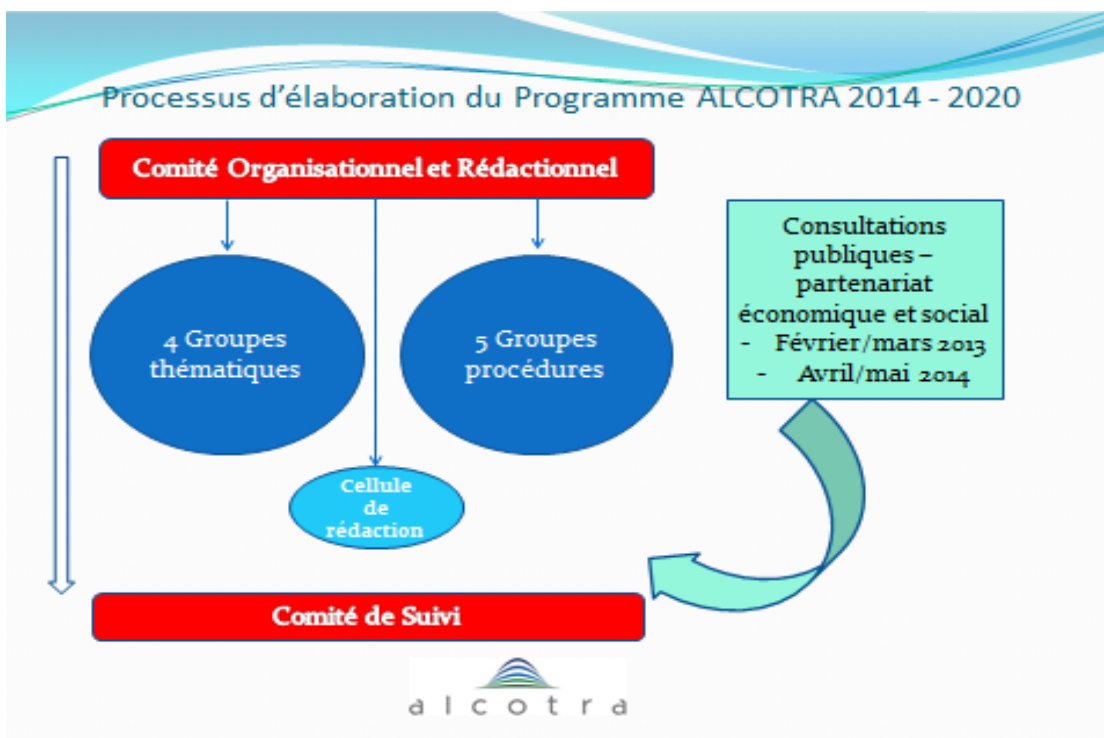
En ce qui concerne les Accords concernant les Etats membres du territoire ALCOTRA, [l'accord français](#) a été adopté par la CE le 8 août 2014, toutefois l'Accord de Partenariat italien est encore à valider.

## LE PROGRAMME FRANCE – ITALIE ALCOTRA 2014 - 2020

La zone éligible à ce Programme comprend les territoires de la Région Autonome Vallée d’Aoste, les Provinces de Turin, Cuneo et Imperia, ainsi que les Départements de Haute Savoie, Savoie, des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence et des Alpes Maritimes.



### L’élaboration du Programme de coopération



**Les étapes de la construction du P.C 2014 – 2020**

18 nov. 2011	Marseille	<p><b>Comité de Suivi</b></p> <p>Le CdS mandate l'AG de démarrer les travaux pour la préparation du nouveau programme ALCOTRA 2014-2020 et ensuite constitution COR.</p>
22 mars 2012	Menton	<p><b>COR - Réunion d'installation</b></p> <p>Le Comité Organisationnel et Rédactionnel (COR) du Programme 2014 – 2020 est institué. Il est composé de représentants des deux Etats et des cinq Régions qui participent au Programme ALCOTRA. Le Comité a la charge d'organiser les travaux de préparation du Programme de Coopération 2014 – 2020, en collaboration avec les experts chargés de l'Assistance technique et des évaluations ex – ante et environnementale.</p> <p>Deux groupes de travail ont été constitués, et ont été à leur tour organisés en sous – groupes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe “procedures et structures”</li> <li>- Groupe “themes et priorités”</li> </ul>
21 sept. 2012	Menton	<p><b>Réunion COR</b></p> <p>Examen technique de la candidature du Conseil Régional Rhône-Alpes (CR RA) pour assumer le rôle d'AG et examen du problème de la localisation, composition et recrutement du SC.</p> <p>Présentation des premiers résultats de l'étude réalisée par l'Assistance technique pour la préparation du nouveau programme et pour l'identification des groupes thématiques.</p>
30 nov. 12	Aoste	<p><b>Comité de Suivi</b></p> <p>Présentation de la candidature du CR RA en tant qu'AG du nouveau programme.</p>
26 fév. 2013	Turin	<p><b>Réunion COR</b></p> <p>L'AG illustre les modalités d'attribution des mandats pour l'évaluation ex-ante et EES et assistance technique à la rédaction du Programme.</p> <p>Le SC présente la note sur l'organisation des groupes de travail du COR: Groupes thématiques et Groupes structures et procédures.</p> <p>Afin d'alimenter les discussions des groupes thématiques, il est décidé d'envoyer un questionnaire à tous les présentateurs de projets 2007-2013 (mars – avril 2013).</p>
28 mai 2013	Menton	<p><b>Réunion COR</b></p> <p>Le SC illustre la <a href="#">synthèse des résultats du questionnaire envoyé aux bénéficiaires de la programmation 2007-2013</a> et présente le schéma opérationnel et le calendrier de travail des groupes thématiques et des groupes structures et procédures.</p>

17 juin 2013	Nice	<p><b>Comité de Suivi (dédié à la gouvernance du Programme)</b></p> <p>Après avoir sanctionné la décision de confier à la Région Rhône-Alpes les fonctions d'Autorité de gestion du Programme 2014-2020 et de transférer le SC à Turin.</p> <p>Il est défini (avant-projet provisoire) le plan d'action pour la future gouvernance du Programme (rôles, hypothèses de calendrier, etc.).</p> <p>Le Comité de suivi invite la Région Rhône-Alpes, candidat au rôle d'AG, à assumer la coordination des travaux du COR pour la préparation du nouveau programme, en coordination et en collaboration avec la Région Piémont, l'actuelle AG.</p> <p>Présentation du processus de l'EES.</p>
15 nov. 2013	Turin	<p><b>Comité de Suivi</b></p> <p>Choix du scénario stratégique du programme parmi ceux qui ont été définis par le COR. Actualisation du Plan d'action.</p>
8 avril 2014	Lyon	<p><b>Réunion COR</b></p> <p>La Cellule de rédaction, constituée au sein du COR, présente la Logique d'intervention du Programme.</p> <p>Le SC présente le Questionnaire pour la consultation publique (avril – mai 2014).</p> <p>L'AG présente l'état d'avancement de l'activité sur la définition des procédures et des structures.</p>
22 avril – 12 mai 2014		<p><b>Consultation écrite CdS sur:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant-projet sect. 1 du programme <i>Stratégie pour la contribution du programme à la stratégie de l'Union à la croissante intelligente, durable et inclusive, etc.</i>;</li> <li>- Logique d'intervention du Programme;</li> <li>- Avant-projet provisoire section 5.2 – <i>Procédures pour l'installation du SC</i>;</li> <li>- Avant-projet provisoire section 5.6 – sous-section <i>Rôle des partenaires dans la mise en œuvre du Programme</i>;</li> <li>- Proposition de la procédure de sélection du logo commun pour les Programmes CTE 2014-2020.</li> </ul>
20 mai 2014	Bruxelles	<p><b>Rencontre bilatérale entre administrations responsables du Programme et référent UE du Programme</b></p> <p>Examen de la logique d'intervention, du cadre des indicateurs de résultat et de réalisation et du cadre de performance.</p>
4 juin 2014	Turin	<p><b>Réunion COR</b></p> <p>Acceptation des <a href="#">résultats de la consultation publique 2014</a>, de la consultation écrite du CdS et de la rencontre bilatérale avec l'UE.</p>



		Présentation de la version définitive de la Logique d'intervention. Discussion à propos du plan de financement.
26 juin 2014	Lyon	<p><b>Comité de suivi</b></p> <p>L'AG et le SC ont respectivement présenté les résultats de la consultation écrite du CdS validant la stratégie globale du programme ainsi que ceux de la consultation publique du partenariat approuvant la stratégie, tout en indiquant les améliorations possibles.</p> <p>Approbation du taux de la répartition financière des axes et discussion des propositions sur : plan financier, assistance technique et structures de gestion du programme.</p>
28 août – 5 sep.		<p><b>Consultation du Comité de Suivi</b></p> <p>Procédure de consultation écrite du Comité de Suivi et validation définitive du document.</p>

**Les prochaines étapes :**

- 22 septembre 2014: Dépôt du PC auprès de la CE
- Septembre 2014 : lancement des travaux de préparation des documents d'accompagnement du Programme (Document de mise en œuvre, Plan de communication, Plan d'évaluation, etc.)

**La Stratégie, les objectifs les priorités et le budget**

Les règlements sur la CTE prévoient que les Programmes concentrent au moins 80% de leurs ressources sur 4 OT.

Sur la base de l'expérience acquise au grès des programmations passées, et des travaux préparatoires réalisés au cours de 2013 et 2014, le choix du partenariat s'est porté sur les objectifs 1, 5, 6 et 9. Les 20% restants seront alloués aux OT 4 et 10, et l'OT 2 a été considéré comme transversal à toutes les priorités identifiées.

Le noyau dur de la stratégie du Programme ALCOTRA 2014 – 2020 consiste à répondre aux défis du maintien de la présence humaine sur le territoire, de la conservation environnementale, à la préservation du territoire et à la valorisation des ressources naturelles et culturelles, le tout associé à l'innovation afin de favoriser le dynamisme des territoires : on entend ainsi encourager les synergies entre les entreprises, les centres de recherches et les pôles d'innovation et conjuguer les aspirations productives de la zone, les nouvelles technologies et l'innovation.

Les axes prioritaires du Programmes sont les suivants:

1. Innovation appliquée
2. Un environnement mieux maîtrisé
3. Attractivité du territoire
4. Inclusion sociale et citoyenneté européenne
5. Assistance technique

Le montant total des ressources FEDER mises à disposition pour le Programme ALCOTRA est de 198.876.285 euros. Le taux de financement du FEDER est de 85%.

## Cadre logique d'intervention – axes prioritaires

### 1. Innovation appliquée

*Développer des services et des modèles innovants notamment dans l'éco – construction.*



Budget  
28 millions d'euros

#### Objectif spécifique 1

*Accroître les projets d'innovation et développer les services innovants au niveau transfrontalier*

On entend réduire les distances entre le monde de la recherche et des entreprises (surtout les petites et moyennes), en favorisant l'échange des bonnes pratiques dans le domaine du transfert technologique, des mécanismes et des méthodes d'innovation (innovation ouverte, méthodologie *living lab*, *pre-commercial public procurement*, etc.). L'objectif permettra à la fois de favoriser le développement des filières de production prioritaires communes aux Stratégies d'Innovation des cinq Régions concernées par le Programme, d'intervenir – dans le cadre de l'innovation - sur les principaux points forts et points faibles du territoire ALCOTRA qui sont surtout connexes aux thèmes de la santé, de la mobilité, du tourisme et de la culture, et de l'économie verte.

#### Objectif spécifique 2

*Développer des modèles innovants d'éco – construction des bâtiments publics pour améliorer l'efficacité énergétique*

On entend ici améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction, par le biais de l'expérimentation dans les bâtiments publics d'éco-matériaux, principalement issus des filières locales, et du développement et application de procédures partagées.

### 2. Un environnement mieux maîtrisé

*Améliorer la résilience du territoire ALCOTRA face aux changements climatiques.*



Budget  
37 millions d'euros

#### Objectif spécifique 1

*Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au Changement climatique*

Il s'agit de favoriser l'adoption de stratégies partagées d'adaptation au changement climatique dans les outils de planification territoriale, ce qui permettra de répondre de manière continue et coordonnée aux impacts dus au changement climatique.

#### Objectif spécifique 2

*Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques*

Le Programme entend augmenter la part de la population mobilisée dans les mesures de prévention des risques, en développant des actions de renforcement des connaissances des risques et en expérimentant de nouveaux instruments, méthodes, techniques et équipements pour renforcer la culture du risque, y compris grâce à l'utilisation de nouvelles technologies.



### 3. Attractivité du territoire

*Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte*



Budget  
84 millions d'euros

#### Objectif spécifique 1

*Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA*

Le Programme entend augmenter l'attractivité du territoire ALCOTRA en préservant son patrimoine naturel et culturel à travers la promotion de l'offre culturelle, environnementale et touristique au niveau transfrontalier, l'augmentation des compétences des opérateurs mobilisés dans la conservation, la gestion et la promotion du patrimoine naturel, culturel ou paysager et dans le tourisme, mais aussi par la diversification et l'expérimentation de nouvelles modalités organisationnelles et de nouveaux produits touristiques innovants, afin d'améliorer l'utilisation et le développement du territoire.

#### Objectif spécifique 2

*Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière*

Il est prévu de développer des initiatives et plans d'action partagés sur la biodiversité et les services éco-systémiques, ainsi que sur l'amélioration des habitats et des espèces, en s'inscrivant dans le cadre européen et national, et en intervenant tout particulièrement sur les sites Natura 2000, les corridors écologiques et les zones accidentées.

#### Objectif spécifique 3

*Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone frontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement.*

Le Programme entend soutenir la mise en place de projets en lien avec des modèles de mobilités plus efficaces et respectueux de l'environnement et de la santé publique, ainsi que l'offre de systèmes de transport diversifiés, tels que, par ex. : co-voiturage, auto-partage, transport à la demande, vélo, plans de déplacement. La notion de changement des pratiques et des comportements des citoyens est centrale dans l'approche à cette problématique.

### 4. Inclusion sociale et citoyenneté européenne

*Favoriser l'installation et la permanence des familles et des personnes dans les milieux de montagne*



Budget  
37 millions d'euros

#### Objectif spécifique 1

*Favoriser le développement de services socio-sanitaires pour la lutte contre le dépeuplement dans les zones rurales et de montagne.*

Le programme entend favoriser l'émergence de services sanitaires et sociaux, en particulier dans les zones rurales et de montagne, également à travers la collaboration entre secteur public et privé. La

fourniture des services devra être en mesure de créer de nouvelles opportunités de travail, favoriser la promotion sociale et faciliter le développement de communautés ouvertes et solidaires, en permettant donc l'implantation et la permanence de familles et personnes dans les zones marginales.

#### Objectif spécifique 2

##### *Accroître l'offre éducative, formative et les compétences tout au long de la vie*

Il s'agit ici d'élargir l'offre éducative et formative transfrontalière/binationale pour favoriser l'intégration du marché du travail transfrontalier et européen. Une importance particulière sera à accorder à la mise en œuvre de nouvelles initiatives expérimentales étendues à la reconnaissance et à la validation des titres d'étude au niveau transfrontalier, à la formation et à l'orientation professionnelle.